



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/AC.109/2037  
7 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION  
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA  
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 20 juillet 1995, adressée au Président  
du Comité spécial par le Représentant permanent de la  
Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir siégé au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux depuis sa création en 1961, la Bulgarie a décidé de se retirer dudit Comité à compter du 1er août 1995. Ne disposant que d'un personnel limité, la Mission permanente se doit de faire porter tous ses efforts sur d'autres domaines des activités de l'ONU, comme l'exigent les nouvelles priorités de la politique étrangère de la Bulgarie.

Bien que les membres du Comité spécial ne soient pas nécessairement nommés en fonction de leur appartenance à un groupe régional, le Groupe des États d'Europe orientale a également été informé de la décision de la Bulgarie, afin qu'un autre pays issu de ce même groupe puisse poser sa candidature au siège vacant.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des autres membres du Comité spécial.

Le Représentant permanent

(Signé) Slavi PASHOVSKI

-----